



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 11340

Texte de la question

Le tableau brossé par l'édition 2002 de « L'état de l'école » n'est pas très encourageant. Il ressort de cette étude qu'il y a eu un quasi-doublement de la dépense moyenne d'éducation par élève en France depuis 1975. Pour l'année 2001, la dépense intérieure d'éducation représente 7 % du produit intérieur brut, soit 100,7 milliards d'euros, ce qui fait 6260 EUR par élève ou étudiant, ou encore 1690 EUR par habitant. Parallèlement l'étude met en évidence la stagnation du nombre de jeunes accédant au niveau du baccalauréat. Il est à noter qu'après une très forte progression, le taux de jeunes accédant au baccalauréat, qui est passé de 34 % en 1980 à 70 % en 1994, a reculé depuis à 69 % en 2001. Ce double phénomène a de quoi surprendre. C'est pourquoi M. Jean-Pierre Giran demande à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche de lui donner son sentiment sur cette contradiction et de préciser la voie qu'il compte emprunter pour la résoudre.

Texte de la réponse

Après des années de progression, différents indicateurs montrent le palier que connaît actuellement notre système éducatif. La croissance de la dépense moyenne d'éducation, dont la part dans la richesse nationale est passée de 6,3 à 7 % en trente ans, a longtemps accompagné l'augmentation du nombre d'élèves et d'étudiants (9,5 millions d'élèves en 1960, 11,6 en 2001), due notamment à la massification des poursuites d'études au collège, puis au lycée et, enfin, dans l'enseignement supérieur. Plus nombreux, les élèves et les étudiants sont aussi d'origines sociales plus diversifiées, et les publics scolaires sont de ce fait plus hétérogènes qu'auparavant. Pour relever le défi de ces évolutions, le ministère de l'éducation nationale a diversifié les modalités de prise en charge des élèves. Des filières et des spécialités ont été créées et prolongées jusqu'au baccalauréat dans l'enseignement technologique et professionnel. Des actions d'aide aux élèves ont été mises en oeuvre, sous la forme de dispositifs centrés sur les territoires ou sur les élèves en difficulté. Ces politiques ont nécessité un effort financier important, qui n'a que récemment fléchi, puisque désormais le PIB augmente plus vite que la dépense d'éducation (respectivement + 1,8% et + 1,1%). Parallèlement, il faut souligner que, sur la période 1965-2001, la dépense moyenne par élève a diminué pour l'Etat et se situe dans la moyenne des pays développés. En matière de résultats, il est vrai de constater que, depuis quelques années, les taux d'accès au niveau du baccalauréat et dans l'enseignement supérieur ne progressent plus, le nombre de jeunes sortant sans qualification du système éducatif ne diminue plus. Au niveau du lycée, cette situation se traduit de façon contrastée. La part des formations organisées dans les établissements scolaires sous tutelle du ministère de l'éducation nationale baisse, au profit de celles dispensées par le ministère de l'agriculture ou par apprentissage. C'est donc le fonctionnement du système éducatif dans son ensemble, et particulièrement des dispositifs d'information et d'orientation, qui est à améliorer. Dans les années à venir, l'objectif est de lutter contre l'échec scolaire et d'augmenter le nombre de jeunes diplômés afin de faire face aux besoins à venir de la nation en termes d'emplois. A cette fin, différents chantiers ont été ouverts, notamment ceux de la prévention de l'illettrisme à l'école primaire et de la valorisation de l'enseignement professionnel, en privilégiant en amont le développement de dispositifs d'alternance au collège et en insistant en aval sur les voies d'excellence qui, à partir du lycée des métiers, peuvent conduire à la licence professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Giran](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11340

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2003, page 671

Réponse publiée le : 31 mars 2003, page 2533